

FICHE DE POSTE

Enseignant en milieu hospitalier

(poste non soumis à entretien)

DISPOSITIF	L'enseignant en milieu hospitalier est chargé d'assurer la mise en œuvre du parcours de scolarisation des enfants hospitalisés. L'objectif est d'amener chacun d'eux à une activité intellectuelle et scolaire correspondant à son âge et à ses possibilités. Il est en outre chargé de maintenir un lien avec l'école d'origine et avec la vie extérieure à l'établissement hospitalier. Il travaille à l'insertion ou à la réinsertion des enfants ou adolescents malades dans le système scolaire ordinaire après les hospitalisations.
IMPLANTATION DES POSTES	Poste implanté au CHU Caremeau (Nîmes), rattaché à l'école de Plein Air (Nîmes).
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	Placé sous l'autorité pédagogique de l'inspecteur de l'éducation nationale ASH, l'enseignant est également placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur du CHU et du médecin chef de service. Poste d'enseignant à temps complet soit 24 heures d'enseignement, auxquelles s'ajoutent deux heures de réunions de coordination et de synthèse.
PERSONNEL CONCERNE	1) Enseignant du premier degré titulaire du CAEI, CAPSAIS ou CAPA-SH option C ou F. 2) Enseignant du premier degré en cours de certification ou souhaitant s'engager dans la certification.
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la continuité des apprentissages durant les longues périodes d'hospitalisation, en lien étroit avec les enseignants de l'école d'origine dans laquelle l'élève reste inscrit. • Concevoir, en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire du service concerné, un projet individualisé de scolarisation compatible avec la pathologie de l'enfant, le projet de soins et le temps d'hospitalisation. • Contribuer à assurer, pour chaque enfant, une continuité du parcours de scolarisation : <ul style="list-style-type: none"> - en concertation avec la famille ainsi qu'avec les différents organismes scolaires permettant d'assurer la poursuite du parcours de scolarisation à domicile : SAPAD, CNED, - en assurant une coordination avec l'enseignant de la classe de référence de l'élève. • Participer aux réunions institutionnelles organisées en vue d'assurer la bonne coordination de l'ensemble des actions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques.
COMPÉTENCES REQUISES	<p>Connaître l'ASH et les évolutions réglementaires. Connaître la sphère sanitaire et médico-sociale. Etre capable de travailler en équipe pluri disciplinaire et en partenariat et savoir respecter les décisions prises. Avoir les capacités relationnelles pour travailler avec les équipes médicales, pédagogiques, les parents et les enfants. Savoir repérer et évaluer les contraintes liées à la problématique de la pathologie. Savoir se distancier face aux problématiques liées au handicap ou à la maladie.</p>

	<p>Faire preuve de rigueur dans la gestion des emplois du temps des élèves et de disponibilité pour les horaires de travail adaptés aux contraintes de l'établissement hospitalier.</p> <p>Etre capable d'évaluer les situations critiques et d'urgence.</p> <p>Respecter le secret professionnel.</p> <p>Maîtriser les théories de l'apprentissage, de la médiation, des troubles des apprentissages et les approches pédagogiques différenciées et individualisées.</p> <p>Maîtriser les programmes de l'école et du collège et du socle commun de connaissances et de compétences.</p>
--	---